

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

25 SEPTEMBRE 2023

ecofi Actifs pour le futur

François LETT

Directeur du département éthique et solidaire

Comment basculer vers une société décarbonée ?

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français vient de réactualiser son rapport de 2021 «Les Futurs énergétiques 2050» sur la période 2023-2035, qui traite de la trajectoire de transformation du système énergétique français nécessaire pour atteindre la neutralité carbone.

Aujourd'hui, la France importe environ 60% de l'énergie qu'elle consomme. Cette énergie importée est constituée essentiellement de produits pétroliers (de l'ordre de 40%), de gaz fossile (de l'ordre de 20%) et, marginalement, de charbon (moins de 1%).

L'intérêt d'une transition rapide s'évalue d'abord sur le plan économique : au cours de la décennie 2010, la facture énergétique de la France a représenté entre 25 et 80 milliards d'euros, et elle s'est même élevée en 2022 à 116 milliards d'euros, dont plus de 100 milliards pour le gaz et le pétrole, soit le budget combiné des armées et de l'éducation nationale. Les importations d'énergies fossiles constituent le premier facteur du déficit commercial de la France. La transition vers une société neutre en carbone engendre également d'autres bénéfices importants en matière de santé publique, par exemple en réduisant la pollution atmosphérique provoquée par les véhicules thermiques (troisième source de mortalité anticipée en France, derrière le tabac et l'alcool).

Les nouveaux objectifs européens impliquent de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 55% entre 1990 et 2030. Pour y parvenir, la stratégie française énergie-climat repose sur plusieurs leviers : l'électrification des usages, le renforcement des actions de maîtrise de la consommation et le recours aux bioénergies.

Le mix énergétique devrait passer de la situation actuelle de 60% d'énergie fossiles, 25% d'électricité et 15% de renouvelables à respectivement 30%, 45% et 25% en 2035.

Le scénario idéal de RTE pour atteindre ces objectifs repose sur quatre leviers à activer dès à présent.

Efficacité énergétique : en complément de la performance des équipements, le volume et l'efficacité des rénovations thermiques dans les bâtiments doit augmenter.

Cela permettrait d'économiser entre 75 et 100 TWh par an.

Sobriété : la poursuite des «gestes simples» engagés par les Français cet hiver est un levier important qui permettrait d'économiser jusqu'à 25 TWh en 2035.

Développement des énergies renouvelables: une accélération importante de la production d'électricité renouvelable est nécessaire : entre 270 TWh minimum et, si possible, jusqu'à 320 TWh.

Disponibilité du nucléaire : l'enjeu est de retrouver des niveaux de disponibilité et de production nucléaire supérieurs à ceux des dernières années, en visant 400 TWh de production nucléaire annuelle.

L'électrification des usages permettrait donc de limiter la consommation de pétrole et de gaz et de faire baisser le déficit commercial correspondant, en se traduisant par une économie d'environ 190 milliards d'euros de dépenses consacrées aux énergies fossiles d'ici 2035.

Ces défis nécessitent des investissements massifs. D'ici à 2035, il faudrait ainsi tripler les investissements, de 25 à 35 milliards d'euros par an. Le coût brut de long terme de production du MWh devrait en revanche rester contenu, soit entre 65 et 85 euros pour 1 MWh d'électricité produite en 2035, contre 60 à 65 euros en 2019.

Xavier Piechaczyk, président du directoire de RTE résume simplement le fond du rapport : « *il y a urgence à décarboner nos usages, il y a urgence à électrifier l'économie car cela sert la décarbonation.* »

#ISR

“

LES IMPORTATIONS D'ÉNERGIES FOSSILES CONSTITUENT LE PREMIER FACTEUR DU DÉFICIT COMMERCIAL DE LA FRANCE.

”

[REPLAY]

**WEBINAR ECOFI
ECO VISION & STRATÉGIE**

Vous n'avez pas pu vous libérer pour assister au webinar d'Ecofi mardi dernier ?

Ou alors si, mais vous souhaitez le revoir ou le partager ?

Nous avons pensé à vous !

[>>> Cliquez sur la vidéo](#)



Identifiant unique REP
Papiers n°FR308133_03SANF

Le présent document est fourni par Ecofi, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 97-004, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 999 990 369. Siège social : 12 boulevard de Pesaro / CS 10002 92024 Nanterre Cedex